legallais
UNE ENTREPRISE DU GROUPE GRAND COMPTOIR

7 rue d'Atalante
CITIS - 14200 Hérouville-Saint-Clair

www.legallais.com
www.entreprise-legallais.com

CHARTE « FOURNISSEUR / PRESTATAIRE » RESPONSABLE

Par son adhésion au Global Compact (Pacte mondial de l'ONU) depuis 2009, LEGALLAIS a formalisé son engagement pour un développement durable et des relations équitables avec ses partenaires. En s'appuyant sur la norme ISO 26000, la norme ISO 20400 relative aux achats responsables, et visant l'obtention du Label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables) d'ici 2029, LEGALLAIS déploie une politique exigeante au service de la transition environnementale, de la circularité et du progrès social.

La présente Charte définit le cadre obligatoire des négociations commerciales et contractuelles applicables à l'ensemble des fournisseurs et prestataires travaillant avec LEGALLAIS.

1. DROITS HUMAINS, DEVOIR DE VIGILANCE ET TRAVAIL DÉCENT

Le partenaire s'engage à respecter scrupuleusement les conventions fondamentales de l'OIT et les exigences de la réglementation sur le devoir de vigilance (CS3D) :

- ***Travail et santé :*** Interdiction stricte du travail forcé, dissimulé ou des enfants. Garantir des conditions de travail décentes, sûres et respectueuses de la santé/sécurité (alignées ISO 45001).
- ***Équité et diversité :*** Lutter contre toute discrimination (genre, origine, handicap, etc.) et favoriser l'inclusion, notamment via le recours aux entreprises du secteur adapté/protégé.
- ***Transparence et traçabilité :*** Garantir que les produits fournis (notamment électriques) ne contiennent pas de minerais issus de zones de conflit et respecter la réglementation RGPD sur la protection des données.

2. DÉCARBONATION ET CLIMAT (SCOPE 3)

Partenaire clé de la transition bas-carbone, le fournisseur s'inscrit obligatoirement dans la trajectoire Climat de LEGALLAIS, qui vise une réduction d'intensité de CO_2 de -25,6 % sur le Scope 3 d'ici 2030.

- ***Transparence des données Carbone :*** Fournir des données extra-financières fiables et vérifiables (bilan carbone du produit, FDES, PEP) pour alimenter le Passeport Numérique Produit (DPP) et le reporting réglementaire (CSRD).
- ***Engagements de trajectoire :*** Démontrer des engagements formels de réduction de ses propres émissions (alignement SBTi ou équivalent).
- ***Sobriété logistique et territoriale :*** Décarboner les transports amont/aval, favoriser les approvisionnements régionaux, français ou européens et sécuriser la chaîne logistique.

3. ÉCO-CONCEPTION, CIRCULARITÉ ET PÉRENNITÉ DES PRODUITS

En soutien à l'objectif de LEGALLAIS d'atteindre 35 % d'offres produits responsables d'ici 2030 (dont 45 % sous marque LEGALLAIS), le partenaire met en œuvre les principes de l'éco-conception :

- ***Analyse du Cycle de Vie & Matières :*** Favoriser les matières recyclées, recyclables et la séparabilité des composants. Bannir ou réduire drastiquement les substances dangereuses.
- ***Économie circulaire & Réparabilité :*** Oeuvrer pour la durabilité des équipements, la démontabilité et la disponibilité des pièces détachées.
- ***Emballages :*** Respecter la Charte Emballage LEGALLAIS (réduction, suppression du plastique à usage unique, 100 % recyclabilité et intégration de recyclé).
- ***Conformité Bois et Forêts :*** Garantir la traçabilité des produits bois/caoutchouc contre la déforestation.

4. ÉTHIQUE DES AFFAIRES, CORRUPTION ET ÉQUITÉ COMMERCIALE

LEGALLAIS exige une probité exemplaire et applique une politique de tolérance zéro :

- ***Anti-Corruption et extorsion :*** Respect strict du Code de bonne conduite anti-corruption de LEGALLAIS. Interdiction formelle d'offrir ou de recevoir des cadeaux, invitations disproportionnés ou paiements de facilitation.
- ***Conflits d'intérêts :*** Déclarer immédiatement tout risque ou situation de conflit d'intérêts avec les collaborateurs de LEGALLAIS.
- ***Pratiques commerciales équitables :*** Respect de la loi LME (délais de paiement légal), prévention de la dépendance économique disproportionnée.

5. APPLICABILITÉ

Cette charte constitue une ***annexe*** intégrée aux contrats-cadres et négociations annuelles.

- ***Évaluation et maturité RSE :*** Le partenaire s'engage à répondre aux questionnaires de maturité RSE et carbone.
- ***Audits sur site :*** LEGALLAIS se réserve le droit de faire réaliser des audits de conformité RSE (sur site ou documentaire) par un tiers de confiance indépendant.
- ***Plan de Progrès et Résiliation :*** En cas d'écart constaté par rapport aux engagements de cette charte, le partenaire devra établir un plan d'actions correctives. À défaut de mise en conformité ou en cas de manquements graves (corruption, non-conformité majeure), LEGALLAIS se réserve le droit de suspendre les relations commerciales.

ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

Fait à : ..... Le : .....

Nom du prestataire : .....

Nom du signataire : .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, nous nous engageons à respecter l'ensemble des termes de cette charte » :